



DOSSIER DE MARIAGE CIVIL

DOGGIER DE MARIACE CIVIE
ENTRE ET
LE A
CONDITIONS GÉNÉRALES
QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES DU CODE CIVIL
Le mariage peut être contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe. Il faut
être majeur pour se marier.
Pour les mineurs, les père et mère doivent donner leur <u>consentement</u> s'ils sont vivants (aïeuls et aïeules si les parents sont décédés) et obtenir la dispense d'âge du Procureur de la République.
Le mariage est célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un d'eux <u>ou</u> l'un de leurs parents :
 A son domicile (sans condition de durée), Ou réside depuis au moins un mois avant la date de publication des bans.
DÉPÔT DU DOSSIER DE MARIAGE EN MAIRIE
 La date de réservation de la célébration du mariage doit être présentée en mairie au plus tard <u>UN MOIS</u> avant. Elle sera confirmée au dépôt du dossier.
2) <u>Le dossier doit être déposé</u> complet, minimum : 6 mois avant la date choisie si les actes sont délivrés par une autorité étrangère et 3 mois avant la date choisie si l'acte est délivré en France. La présence des <u>deux</u> futurs époux est obligatoire
3) Les futurs époux détenteurs d'un livret de famille doivent le remettre en mairie <u>une semaine</u> avant le jour du mariage ou lors du dépôt du dossier pour mise à jour (inscription de la date du mariage).
Renseignements communs aux futurs(es) époux(ses)
Domicile après le mariage :

Contrat de mariage : □ oui □ non / Nombre d'enfants communs :

Renseignements pour chacun des futur(e)s époux(ses)

Décédé(e) □ oui

Profession

Adresse

□ non

Prénom(s) :	
Né(e) le :	à
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :
Profession :	
Sexe : masculin Nationalité	
Situation Matrimoniale : □ cél	libataire □ divorcé(e) □ veuf (ve) □ Pacsé (e)
PARENTS	
Nom	Nom
Prénom(s)	Prénom(s)
Décédé(e) □ oui □ non	Décédé(e) □ oui □ non
Profession	Profession
Adresse	Adresse
Renseignements pour cha NOM : Prénom(s) : Né(e) le : Adresse :	acun des futur(e)s époux(ses)
Renseignements pour cha NOM : Prénom(s) : Né(e) le :	acun des futur(e)s époux(ses)
Renseignements pour cha NOM : Prénom(s) : Né(e) le : Adresse : Téléphone :	acun des futur(e)s époux(ses)
Renseignements pour cha	acun des futur(e)s époux(ses) à Courriel:
Renseignements pour cha	acun des futur(e)s époux(ses) à Courriel:
Renseignements pour cha	à Courriel:
Renseignements pour cha	acun des futur(e)s époux(ses) aCourriel:féminin libataire □ divorcé(e) □ veuf (ve) □ Pacsé (e)

Décédé(e)

Profession

Adresse

□ oui

 \square non

Attestation sur l'honneur pour chacun des futur(e)s époux(ses)

En application de l'article 441-7 du Code pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1°) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts. 2°) de falsifier une attestation ou un certificat sincère. 3°) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

Je so	oussigné(e)		atteste sur l'honneur
tre i	né(e) le	à	(commune et département)
á	avoir mon domicile et/ou ma ré	sidence <i>(ra</i>	yer la mention inutile) à :
		c	lepuis le
•			
3)	☐ Être célibataire		☐ Être pacsé depuis le :
	☐ Être veuf(ve) depuis le :		☐ Être divorcé(e) depuis le :
	☐ Ne pas être remarié(e)		
	Α	_, le	
		;	Signature,

Attestation sur l'nonneur pour chacun des futur(e)s epoux(ses)

e soussigné(e)	atteste sur l'honneur
tre né(e) le	à(commune et département)
avoir mon domicile et/ou ma résid	dence (rayer la mention inutile) à :
	depuis le
exercer la profession de :	
□ Être célibataire	☐ Être pacsé depuis le :
☐ Être célibataire☐ Être veuf(ve) depuis le	
☐ Être veuf(ve) depuis le ☐ Ne pas être remarié(e)	

Liste des témoins du mariage

Témoins 1er conjoint

Témoins 2^{ème} Conjoint

Tomomo i donjome	Tomomo E Comjonic
Premier témoin (<mark>obligatoire</mark>)	 Premier témoin (<mark>obligatoire</mark>)
Tremer temoni (<mark>obligatorie)</mark>	
Nom de naissance	Nom de naissance
Nom d'usage	Nom d'usage
Prénom(s)	Prénom(s)
Profession	Profession
Adresse	Adresse
	i
Deuxième témoin (facultatif)	Deuxième témoin (facultatif)
Deuxième témoin (facultatif) Nom de naissance	Deuxième témoin (facultatif)
Nom de naissance	
, ,	Nom de naissance
Nom de naissance Nom d'usage	Nom de naissanceNom d'usage
Nom de naissance Nom d'usage Prénom(s)	Nom de naissance Nom d'usage Prénom(s)
Nom de naissance Nom d'usage Prénom(s) Profession	Nom de naissance Nom d'usage Prénom(s) Profession

Le mariage doit être célébré en présence **d'au moins** <u>deux</u> <u>témoins</u> et <u>quatre</u> <u>au maximum</u>.

Les témoins doivent être obligatoirement majeurs.

Attention! Tout témoin de nationalité étrangère doit avoir une connaissance suffisante de la langue française. Dans le cas contraire, il ne peut servir de témoin.

<u>Cérémonie religieuse</u> : Oui / Non <u>Echange des alliances en Mairie</u> : Oui / Non